

ACCOUCHER EN MAISON DE NAISSANCE

Description: Une maison de naissance est un petit établissement (maison ou partie de maison) tenu par des sages-femmes, ne faisant pas partie d'un hôpital mais s'y trouvant proche géographiquement, où les femmes en bonne santé, dont la grossesse se déroule normalement, peuvent être suivies médicalement, accoucher et trouver de multiples services reliés à leur maternité.

Pour qui: Pour les couples qui optent pour une approche naturelle et humaine de la grossesse et de la naissance, à condition que le bébé arrive à terme, que la mère soit en bonne santé et que le déroulement de sa grossesse laisse présager un dénouement normal.

Exemples de contre-indications à l'accouchement en maison de naissance : hypertension, retard de croissance intra-utérin, pré-éclampsie, placenta praevia, diabète de grossesse, naissance de jumeaux ou d'un bébé se présentant en siège, accouchement après une césarienne.

En pratique: Les mêmes sages-femmes vous accompagnent durant la grossesse, à l'accouchement et lors du retour à la maison. Le séjour des parents ne dépasse en général pas 24 heures après l'accouchement. Les soins post-partum sont assurés à domicile.

Les interventions lors d'un accouchement en maison de naissance sont limitées : pas de déclenchement, pas d'accélération du travail, pas de péridurale.

Les soins simples, parfois utiles lors d'un accouchement normal, y sont assurés par les sages-femmes : suture en cas de déchirure du périnée, injection de médicaments pour contrôler un début d'hémorragie, oxygène pour aider un bébé à bien amorcer sa respiration autonome, etc.

La sécurité des femmes et des bébés est assurée par la compétence des sages-femmes à dépister les conditions qui pourraient mener à des complications et à transférer les mamans vers un hôpital en cas de doute, très rarement en urgence.

Remboursement: Les prestations des sages-femmes sont remboursées à 100% par l'INAMI. Une participation aux frais (repas, hébergement, matériel,...) de quelques centaines d'euros est demandée aux parents.

Risques : Accoucher en dehors de l'hôpital n'est pas plus dangereux pour les grossesses à bas risque, pour autant que la grossesse et la naissance soit surveillé par une sage-femme : ceci a été confirmé notamment par une étude américaine portant sur plus de 5400 naissances à la maison [1]. Cette étude a aussi confirmé qu'il y avait beaucoup moins d'interventions médicales (épisiotomie, forceps, ventouse, césarienne).

A qui s'adresser: Il existe 7 maisons de naissance en Belgique (voir adresses) :

- Liège - Maisonnée : 0496/51.17.09 - 04/341.51.00
- Namur - L'Arche de Noé : 0498/81.32.05 - 0472/95.63.06
- La Louvière - Clinisoin : 064/22.36.83 - 0475/27.36.83
- Welkenraedt - La Dixième Lune : 087/88.18.81

En Flandre, à Gand, Louvain et Tirlemont (sages-femmes bilingues).

Sources et références : Document élaboré par l'Union Professionnelle des Accoucheuses de Belgique pour la protection de la définition des maisons de naissance. Une Naissance Heureuse, Isabelle Brabant, ed. Saint-Martin, 2001. [1] Johnson K C and Daviss B-A. Outcomes of planned home births with certified professional midwives: large prospective study in North America. BMJ 2005;330:1416-9

Notre avis : Les maisons de naissance s'inscrivent parfaitement dans notre philosophie de naissance respectueuse des parents et du bébé. Plus qu'un compromis entre la maison et l'hôpital, elles sont un lieu de confiance, d'intimité, de liberté. Les sages-femmes offrent une réelle sécurité basée sur la prévention, une écoute des besoins émotionnels des couples et un soutien des familles. Elles font partie intégrante du système de santé en Allemagne, en Italie, en Suisse, au Québec...où il a fait l'objet d'une expérimentation et d'une évaluation minutieuse.